



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau des élections et de la réglementation générale

Affaire suivie par : David Prud'homme

Tél : 02.40.41.22.12

Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 25 mars 2024

*Arrêté préfectoral reconnaissant travaux d'intérêt général
les opérations de mise sous pli réalisées en Loire-
Atlantique pour les élections européennes du 9 juin 2024*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu les articles L. 5425-9, R. 5425-19 et R. 5425-20 du code du travail ;

Vu le code électoral et notamment l'article R. 34 ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

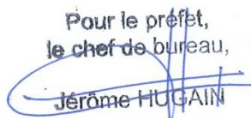
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : Sont déclarés tâches d'intérêt général, l'ensemble des travaux de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) effectués par les personnes recrutées à cette fin à l'occasion des élections européennes de 2024.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le préfet,

Pour le préfet,
le chef de bureau,

Jérôme HUGAIN

